

BIENVENUE À LA 40^E ÉDITION DU SALON DE L'AGRICULTURE

Nous sommes enthousiastes à l'idée de vous retrouver les 13, 14 et 15 janvier prochains pour l'incontournable rendez-vous d'affaires qu'est le Salon de l'agriculture de Saint-Hyacinthe.

Notre équipe est fière de s'unir à la vôtre pour offrir à tous nos visiteurs une expérience mémorable au cœur du domaine agricole. Pendant trois jours, vous pourrez inspirer, réseauter et vous positionner comme chef de file devant des milliers de clients potentiels.

Le Salon de l'agriculture vous offre un terreau fertile où faire croître des liens de confiance propulsés par le contact humain. Il s'agit de plus d'une occasion unique de présenter vos produits et services et de lancer vos nouveautés.

Notre équipe souhaite vous accompagner dans cette aventure en mettant le présent manuel à votre disposition pour faciliter vos démarches en vue de votre présence à l'événement. Il recense de nombreuses informations pratiques qui vous permettront de bien planifier votre participation et votre rayonnement.

Nous sommes heureux de vous avoir parmi nous pour cette 40e édition!

L'équipe du Salon de l'agriculture de Saint-Hyacinthe



TABLE DES MATIÈRES

1. PORTRAIT GLOBAL DU SALON

- 6 Renseignements généraux
- 8 Kiosque
- 9 Normes et règlements du salon
- 11 Assurances et paiement

2. OUTILS DE PLANIFICATION

- 13 Dates limites et fournisseurs officiels
- 15 Services aux exposants
- 15 Billets d'admission
- 16 Accueil des exposants
- 16 Manutention Entrée et sortie des exposants
- 17 Restauration
- 17 Services traiteurs & bar
- 17 Hébergement
- 18 Stationnement et navettes
- 18 Webinaire

3. OUTILS DE VISIBILITÉ

- 20 Nouveautés à présenter
- 20 Recruteurs
- 21 Organiser un événement
- 21 Plan de visibilité Partenaires
- 22 Conseils pour maximiser votre participation



PORTRAIT GLOBAL DU SALON

Que vous en soyez à votre première ou votre dixième édition en tant qu'exposant, que vous cherchiez des idées pour vous renouveler ou que vous ayiez des questions supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Un membre de notre équipe se fera un plaisir de vous répondre. Toute l'équipe du Salon de l'agriculture est là pour vous.

Pour toutes questions : infosalon@sash.ag



PERSONNES-RESSOURCES PRINCIPALES

SERVICE AUX EXPOSANTS	Karine Vézina, 450 768-9941 infosalon@sash.ag
GESTION DE L'ÉVÉNEMENT	Sonia Fortin, 450 768-9936 sfortin@sash.ag
COMMUNICATIONS ET MARKETING	Eliane Tremblay-Moreau, 450 768-9937 etmoreau@sash.ag
LOGISTIQUE	Jasmin Fréchette, 450 768-9928 jfrechette@sash.ag
PARTENARIATS ET COMMANDITES	Michel Bienvenue, 450 768-9934 mbienvenue@sash.ag
SUPERVISEURE MONTAGE/DÉMONTAGE + SÉCURITÉ ET STATIONNEMENTS	Camille Desmarais, 514 702-8743 camille@planesolutions.ca

DATES DE L'ÉVÉNEMENT ET HEURES D'OUVERTURE AUX VISITEURS

Mardi, 13 janvier 2026 – 9 h à 17 h Mercredi, 14 janvier 2026 – 9 h à 17 h Jeudi, 15 janvier 2026 – 9 h à 16 h

HORAIRE DES EXPOSANTS

MONTAGE	PENDANT L'ÉVÉNEMENT	DÉMONTAGE
Selon l'horaire fourni par courriel autour de la première semaine de décembre.	Mardi 13 janvier – 6 h 30 à 18 h Mercredi 14 janvier – 6 h 30 à 18 h Jeudi 15 janvier – 6 h 30 à 16 h Notez que seules les entrées exposants du Pavillon JEFO (côté hôpital) et du Centre BMO (entrée principale) sont ouvertes à compter de 6 h 30. Toutes les autres entrées seront ouvertes à compter de 8 h.	Jeudi 15 janvier – 17 h à 21 h Vendredi 16 janvier – 7 h 30 à 12 h

ATTENTION: Toutes les machineries et les équipements grands formats doivent être entrés dans les pavillons avant 16 h le vendredi 9 janvier. Dépassé ce délai, les opérations logistique ne permettront plus le type de manutention requise pour placer ces équipements.

Notez que les pavillons d'Espace Saint-Hyacinthe sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h à 17 h pendant le montage de l'événement.



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Adresses importantes

ADRESSE DE LIVRAISON

Bureau du promoteur | Centre BMO 2730, avenue Beauparlant, St-Hyacinthe (Québec) J2S 4M8

ADRESSE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS ET FACTURATION

Société d'Agriculture de Saint-Hyacinthe 2670, av. Beauparlant, St-Hyacinthe, Québec, J2S 4M8 infosalon@sash.ag - 450 768-9941 (boîte vocale uniquement pour faciliter la gestion des appels)

ADRESSE VISITEURS

Espace Saint-Hyacinthe 2710 et 2720, avenue Beauparlant, St-Hyacinthe (QC) J2S 4M8 Sortie 130 et 133 de l'autoroute 20

Pavillons d'exposition reliés par des passages intérieurs chauffés : Centre BMO | Pavillon Jefo | Pavillon Sollio Agriculture

En cas d'urgence : Sonia Fortin - sfortin@sash.ag - 450 768-9936

SAINT-HYACINTHE LÉGENDE Salon Classification Referente por Fractionary replicate Canada Trajet suggéré pour acceder au site Hôpital Classification Accès au stationnement alternatif Navette Stationnement alternatif gratuit Réseau Encans Quèbec (S110 rue Martineau) Stationnement alternatif gratuit Réseau Encans Quèbec (S110 rue Martineau) Un service continu de navette vous transportera au salon entre 8h et 18h.



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Plan de base du site

L'événement se tient à Espace Saint-Hyacinthe. Pour consulter le plan du site de base 2026, consultez le <u>Portail des exposants</u>.

Plusieurs numéros de kiosques et emplacements ont été révisés cette année pour des raisons logistiques. Le plan de l'édition 2025 se trouve également sur le Portail.

Inclusions avec la location d'un emplacement

- Électricité (une prise 15 amp/120 v)
- Wi-fi disponible dans tous les pavillons (sans garantie)
- Un nombre prédéfini de billets réguliers valides pour les trois jours de l'événement en fonction de la superficie de votre kiosque.

Les frais d'administration de 250 \$ facturés avec votre location incluent :

- Inscription et gestion du formulaire de réservation de kiosque
- Inscription à la liste des exposants dans le Guide officiel du Salon de l'agriculture publié dans La Terre de chez nous.
- Inscription de l'entreprise sur la liste des exposants en ligne sur le site internet du Salon de l'agriculture
- Outils facilitateurs à votre participation (manuel des exposants, infolettres, portail des exposants, etc.)
- Tarifs préférentiels avec des fournisseurs de services qualifiés
- Manutention du matériel sur site par chariot élévateur (selon l'horaire fourni)
- Campagne médiatique massive
- Système de billetterie en ligne
- Code de réduction unique à votre entreprise pour inviter vos clients à l'événement
- · Stationnement exposants et visiteurs gratuit

Notez que les frais d'administration ne sont pas remboursables.

Les exclusions: rideaux, tapis, ameublement et habillage de votre kiosque.



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

B A B 8' C S'→ S'→ S'→

Kiosque

DROIT DE VUE DES KIOSQUES

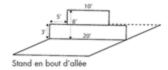
Les 5 premiers pieds des cloisons de côté ne doivent pas dépasser 3' de hauteur.

Dimensions (voir diagramme)

A. Cloison arrière : largeur 10', hauteur 8'*

B. Cloison de côté (arrière) : largeur 5', hauteur 8'

C. Cloison de côté (avant) : largeur 5', hauteur 3'



*Il est fortement recommandé de munir le fond de votre kiosque d'un mur (rideaux de masquage ou structure rigide de 8' de haut) afin de couvrir le mur mitoyen avec votre voisin. Les frais reliés à l'installation de ce mur sont à l'entière responsabilité de l'exposant. Il est possible d'en faire la commande auprès du fournisseur autorisé par le Salon.

ENSEIGNES, BANNIÈRES ET ANIMATION AU KIOSQUE

Les enseignes, les bannières et l'animation doivent être contenues dans le périmètre du kiosque. Aucun équipement ni animation ne doit excéder les limites du kiosque ni déranger les kiosques voisins. Aucune animation bruyante ne sera tolérée dans les pavillons d'exposition. Les allées doivent demeurer libres à la circulation des visiteurs.

Aucun accrochage au plafond, aux rampes ou aux murs ne sera accepté. L'affichage sur le mur mitoyen (supérieurs à 8 pi) est permis seulement sur le côté intérieur de votre kiosque et seulement à la condition que le côté visible chez votre voisin soit propre et esthétique, sans logo ou identification quelconque.

La hauteur des **plafonds** (maximum disponible) est de :

Centre BMO : 35'Pavillon Jefo : 20'

• Pavillon Sollio Agriculture: 35'

La largeur et la hauteur des **portes de garage** pour chaque pavillon est de :

Centre BMO : L 25,1' x H 15,1'
Pavillon Jefo : L 21,73' x H 16'

Pavillon Sollio Agriculture: L 25,1' x H 13,1'



NORMES ET RÈGLEMENTS DU SALON

ENTRETIEN MÉNAGER

Durant la journée, un entretien des allées publiques sera maintenu. Tous les soirs, un nettoyage complet des allées sera effectué par une firme professionnelle.

Le nettoyage de l'intérieur du kiosque est sous la responsabilité de l'exposant. Celui-ci doit déposer ses rebuts dans les poubelles chaque soir, à la fermeture. Le service de balayeuse sera offert de manière optionnelle par un fournisseur officiel (un bon de commande à remplir est nécessaire).

PERSONNEL REQUIS AU KIOSQUE

Les exposants doivent avoir au minimum une personne en service dans leur kiosque **en tout temps**. Quelqu'un doit être en poste au moins 15 minutes avant l'ouverture des portes aux visiteurs (8h45) et ce jusqu'à la fermeture de l'événement aux visiteurs. Il est strictement interdit de démonter votre kiosque avant la fermeture du Salon, soit le jeudi 15 janvier à 16 h.

PARTAGE D'UN KIOSQUE PAR DEUX EXPOSANTS

Il est possible de partager un espace avec une autre entreprise. Afin d'assurer les services, deux contrats devront être complétés et deux frais d'administration seront appliqués. En contrepartie, le Salon s'engage à ce que les deux entreprises soient listées dans le Guide officiel publié dans La Terre de chez nous ainsi que sur le site internet du Salon. Les billets inclus seront séparés entre les deux entreprises.

SOLLICITATION, MATÉRIEL PUBLICITAIRE ET CONCOURS

La distribution d'échantillons, de souvenirs, de matériel publicitaire ainsi que la sollicitation commerciale ne doivent se faire qu'à l'intérieur des limites du kiosque de l'exposant. Il est strictement interdit de distribuer du matériel publicitaire, que ce soit par les exposants ou tout individu ou organisme indépendant sans l'autorisation du Salon de l'agriculture, **sous peine d'amende**. L'interdiction de distribution s'étend aux stationnements du site ainsi qu'aux environs (ex : pare-brise des véhicules dans les stationnements et dans les rues avoisinantes), aux restaurants, allées, hall d'accueil et autres kiosques.

Pour plus de détails concernant la mise en place de concours, veuillez consulter les règlements du Salon de l'agriculture.



NORMES ET RÈGLEMENTS DU SALON

OFFRE DE NOURRITURE OU BREUVAGES AUX VISITEURS

Si un exposant désire offrir des breuvages et de la nourriture aux visiteurs, il doit obtenir l'autorisation du Salon au préalable et doit faire affaire avec le traiteur désigné par le promoteur. Il est possible, avec notre approbation, que l'exposant puisse offrir des produits en format dégustation (contenants de format 2 oz maximum) excluant les boissons alcoolisées et doit s'assurer de la propreté des lieux (ceci s'applique aussi au maïs soufflé). Notez que la distribution d'échantillons alimentaires contenant des allergènes tels que des arachides ou des noix est strictement interdite.

Ayant un permis de réunion de la RACJ, notre organisation est responsable de régir l'alcool sur le site. Il est interdit d'apporter vos propres boissons alcoolisées à l'intérieur de nos pavillons.

RÈGLEMENTS CNESST

Le Salon s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur de la CNESST et insiste pour que ses exposants et leurs équipes de travail se conforment à cette loi.

Les exposants sont responsables de prendre toutes les précautions pour assurer la sécurité des visiteurs du Salon, de leurs propres opérateurs et du personnel de l'exposition pendant l'événement et lors du montage et démontage.

Ceci inclut sans se limiter à:

- Tout travailleur œuvrant à plus de 3 m de hauteur doit être protégé contre une chute via notamment un harnais de sécurité et des équipements adéquats;
- Les systèmes de transmission à courroie, à chaîne ou par entraînement doivent être couverts;
- Les équipements coupants doivent être munis de boucliers de sécurité ou d'autres dispositifs de sécurité;
- Les réservoirs à essence des équipements doivent être vides, les bouchons attachés avec du ruban gommé et les batteries débranchées;
- Aucun kiosque, ni aucun matériel ne devra cacher les déclencheurs d'alarmes, les chambres électriques, les panneaux de signalisation et les sorties d'urgence.

Vous pouvez consulter la direction de l'événement pour obtenir des précisions ou des explications sur les exigences. Le non-respect de ces lois peut entraîner l'expulsion des exposants fautifs du site de l'événement.

SÉCURITÉ

Le Salon retiendra les services d'une firme de sécurité et verra à prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection des biens des exposants entre le jeudi 7 janvier et vendredi 15 janvier 2026. Cependant, le Salon n'assumera pas la responsabilité de dommages, pertes ou vols.



NORMES ET RÈGLEMENTS DU SALON

Assurances et paiement

Chaque exposant doit se munir d'une police d'assurance responsabilité civile d'une valeur minimale de 2 000 000 \$ qui couvre la période de montage, de démontage et de l'événement. Le Salon ne sera pas tenu responsable des blessures aux individus, des pertes ou dommages causés aux produits, kiosques, outillage ou détérioration par le feu, l'eau, les accidents, le vol ou autres causes occasionnées durant leur séjour dans l'édifice ou ses dépendances. L'exposant est également responsable de ses produits et équipements dès le montage de son emplacement jusqu'à son départ du site via son assurance de biens. L'exposant devra fournir obligatoirement une preuve d'assurance d'ici le vendredi 21 novembre 2025 à infosalon@sash.ag.

ACQUITTEMENT DES COMPTES

Les exposants doivent respecter les modalités de paiement indiquées sur le contrat qu'ils ont signé. Les exposants ne sont admis sur le site d'exposition que s'ils ont déjà <u>acquitté</u> les sommes dues au Salon.

DROIT DE PREMIER REFUS POUR LA PROCHAINE ÉDITION

Votre présence à la 40° édition du Salon de l'agriculture vous donne un droit de premier refus sur votre emplacement pour la 41° édition en 2027, à condition de respecter les dates limites de complétion du contrat. Pour conserver ce droit, vous devrez compléter le contrat pour l'édition 2027 avant la date limite qui vous sera communiquée (de façon générale, les communications à cet effet sont envoyées en septembre).

Le promoteur peut modifier le plan du site ou relocaliser un kiosque, à son entière discrétion et à tout moment, nonobstant le droit de premier refus. Il est de la responsabilité de l'exposant de valider le plan de site envoyé pour consolider son positionnement.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

L'exposant est tenu de remettre son espace dans le même état qu'il l'a reçu.

Il est **OBLIGATOIRE** d'utiliser le ruban collant 2 faces pour les tapis de marque «Echo Tape». Celui-ci est disponible à l'accueil des exposants (entrée du Centre BMO), au coût de 20 \$/unité. Dans le cas où nos équipes devraient nettoyer l'emplacement loué et effectuer un dégommage, ces frais seront à la charge de l'exposant.

Pour les exposants de machinerie lourde, nous demandons de placer un morceau de tapis sous les roues des véhicules et d'enlever la neige ou la boue avant d'entrer sur le site d'exposition. Un polythène ou l'équivalent devra recouvrir le plancher sous les véhicules ou tout équipement motorisé utilisant des lubrifiants.



2 OUTILS DE PLANIFICATION



DATES LIMITES ET FOURNISSEURS OFFICIELS

Utilisez cette liste de contrôle tel un guide, pour connaître la date limite des tarifs préférentiels offerts par certains fournisseurs pour les réservations des différents services. En les commandant à l'avance, vous économiserez sur le montant total de vos réservations.

Plusieurs de ces services se retrouvaient comme option dans le contrat original. Si vous n'aviez pas fait la commande et avez changé d'avis OU pour les autres services, les bons de commande sont disponibles sur le <u>Portail des exposants</u>.

DATE LIMITE	SERVICES	COORDONNÉES	NOTES
1 ^{er} octobre	Remise du contrat de location d'emplacement ou de demande de changement	Procéder à toute demande via le lien fourni par courriel	Il s'agit également de la date limite pour le droit de premier refus et la fin du tarif préférentiel.
3 novembre	Nouveautés – remise des textes et photos	Promoteur Eliane Tremblay- Moreau 450 768-9937 etmoreau@sash.ag	
3 novembre	Publicité dans le Guide Officiel de La Terre de chez nous	La Terre de chez nous, département de la publicité pub@laterre.ca	Un représentant de La Terre de chez nous vous contactera pour connaître votre intérêt.
28 novembre	Recruteur	Promoteur Eliane Tremblay- Moreau 450 768-9937 etmoreau@sash.ag	Les offres d'emploi pourront être acheminés jusqu'à une semaine avant l'événement.
12 décembre	Organisation d'événement (privé ou public) ou de conférences	Promoteur Lyne Pelletier Ipelletier@sash.ag	



DATES LIMITES ET FOURNISSEURS OFFICIELS

DATE LIMITE	SERVICES	COORDONNÉES	NOTES
12 décembre – Tarif préférentiel	Clés-en-main, accessoires et ameublement	Groupe ABP Élizabeth Dumont edumont@groupeabp.c om 514-232-8984	
12 décembre – Tarif préférentiel	Service de balayeuse	Groupe ABP Élizabeth Dumont edumont@groupeabp.c om 514-232-8984	
12 décembre – Tarif préférentiel	Audiovisuel et enseignes suspendues	Son-Arts Productions Jean-François Laroche jf@son-arts.com	
12 décembre	Internet avec fil	Bell Canada tradeshow@bell.ca	Pour un besoin supplémentaire au WiFi disponible gratuitement (sans garantie).
12 décembre	Livraison de boites à lunch	Lyne Pelletier Ipelletier@sash.ag	
12 décembre	Lavage d'équipements	Promoteur Jasmin Fréchette 450 768-9928 jfrechette@sash.ag	La date de lavage sera déterminée selon votre horaire d'entrée fournie par le promoteur.
12 décembre – Tarif préférentiel	Électricité	Électro Performance 450 447-4721 electro@electroperf.com	Pour un besoin supplémentaire à la prise 15 amp/120 volts fournie avec votre emplacement.

SERVICES AUX EXPOSANTS

Billets d'admission

Chaque emplacement bénéficie d'un certain nombre de billets en fonction de la taille de l'emplacement loué. Un seul type de billet est mis en place pour les visiteurs et les exposants, sans distinction. Ces billets sont valides pour les trois jours de l'évènement.

ACHAT DE BILLETS PAR LES PARTICULIERS

Prévente (jusqu'au 12 janvier 2026)

• 13 ans et +: 18,95 \$ (avant taxes)

• 12 ans et -: Gratuit

Prix régulier (à compter du 13 janvier 2026)

13 ans et + : 21,75 \$ (avant taxes)

• 12 ans et - : Gratuit

Nouvelle marche à suivre : Billets de courtoisie

Les billets inclus avec la location de kiosque sont envoyés à l'adresse courriel liée à l'événement, via la plateforme Weezevent. Les billets de courtoisie seront également envoyés par courriel.

Au moment de la facturation, nous vous créditerons le nombre de billets qui étaient inclus avec la location de votre espace. Vous paierez les billets supplémentaires utilisés selon le palier de tarification en vigueur:

• 1 à 20 billets : 18,95 \$

21 à 100 billets : 16.95 \$

• 101 à 500 billets 14,45 \$

501 à 1000 billets 11,95 \$

• 1001 à 2000 billets 9,95 \$

*Tarifs avant taxes

Tous les billets sont valides les 3 jours d'événement et peuvent être scannés une seule fois par jour.

QUESTIONS?

Gina Poirier, 450 768-9931 gpoirier@sash.ag



SERVICES AUX EXPOSANTS

Accueil des exposants

L'accueil des exposants est l'endroit pour obtenir une assistance rapide du promoteur ou d'un fournisseur officiel.

Lieu: Hall d'entrée du Centre BMO

HORAIRE D'OUVERTURE			
Montage	Jeudi 8 janvier Vendredi 9 janvier Lundi 12 janvier	8 h à 17 h	
Durant l'événement	Mardi 13 janvier Mercredi 14 janvier Jeudi 15 janvier	6 h 30 à 17 h	

Manutention – Entrée et sortie des exposants

ENTRÉE DES EXPOSANTS

Un horaire d'entrée des exposants sera élaboré par l'équipe du Salon de l'agriculture tenant compte d'une multitude d'enjeux. Cet horaire personnalisé vous sera envoyé par courriel à la première semaine de décembre.

Pour veiller à ce que le déroulement soit fluide et que le service de manutention soit sans faille, veuillez respecter cet horaire et coordonner vos transports en fonction de celui-ci.

Pour les exposants ayant besoin d'un service de manutention par chariot élévateur, l'exposition d'équipements lourds ou installation d'enseigne suspendue, vous serez contactés dès novembre par un membre de notre équipe pour obtenir plus de détails.

SORTIE DES EXPOSANTS

Le Salon de l'agriculture fermera ses portes aux visiteurs le jeudi 15 janvier à 16h.

Par respect pour les visiteurs présents, il est strictement interdit de débuter le démontage avant la fermeture des portes de l'événement. Nous vous invitons à commencer le démontage de l'intérieur de votre kiosque entre 16 h et 18 h. Pendant ce temps, nos équipes pourront s'affairer au démontage des tapis d'allées. Aucune circulation ne sera tolérée dans les allées pendant ce temps. Une fois tous les tapis retirés, le service de manutention sera effectif.

Horaire de démontage et sortie :

- Jeudi 15 janvier de 18 h à 21 h
- Vendredi 16 janvier de 7 h 30 à 12 h



Il est fortement recommandé que les exposants sécurisent, au début du démontage, les articles de valeur qui se transportent facilement et qu'ils assurent eux-mêmes la surveillance de leur kiosque.

Il n'y aura aucun service de chariot élévateur après 12 h le vendredi 16 janvier 2025.

L'exposant s'engage notamment à se conformer à toutes les directives données par le Salon relativement à la remise en état des lieux, et plus particulièrement à quitter le site d'exposition au plus tard à 12 h, le vendredi 16 janvier 2025.

Chaque kiosque doit être remis dans le même état où il a été prêté par le Salon avant son arrivée, ce qui veut dire qu'il doit être libéré de déchets et autres matériaux lors du démontage. Advenant le cas où le personnel du Salon doit déployer des efforts supplémentaires pour nettoyer votre espace locatif, des frais de 125 \$/h vous seront facturés pour couvrir ces opérations.

Tout exposant qui n'aura pas quitté les lieux dans les délais prescrits, se verra facturer une pénalité de 1 000 \$ plus taxes/jour de retard. De plus, dans le cas où un exposant n'aurait pas récupéré tout son matériel (incluant le kiosque) avant 12 h le 16 janvier 2026, le matériel restant sera confié à un transporteur et l'exposant devra le récupérer à ses frais.

Restauration

Pendant l'événement, chaque pavillon d'exposition est doté d'un point de restauration ouvert selon les heures d'ouverture de l'événement.

Services traiteurs & bar

De plus amples détails vous seront confirmés par Infolettre incessamment. Veuillez adresser toutes vos questions à <u>lpelletier@sash.ag</u>.

Hébergement

Nous avons réservé des blocs de chambres à des tarifs avantageux pour nos exposants chez nos partenaires hôteliers! Au téléphone, mentionnez le nom du groupe « Salon de l'agriculture 2026 ».

Premier arrivé, premier servi!

Hôtel Rive-Gauche

1810 Rue Richelieu, Beloeil, Québec, J3G 4S4

450 467- 4477

189 \$/nuit

Réservez ici Code: 187620

Sheraton Saint-Hyacinthe

1315 Rue Daniel-Johnson O, Saint-Hyacinthe, QC J2S 8S4

450 250-5555

179 \$/nuit

Réservez ici

Holiday Inn Express Saint-Hyacinthe

1500 rue Daniel-Johnson Est Saint-Hyacinthe (QC) J2S 8W5

450 251-1111

199 \$/nuit*

*Petit déjeuner inclus

Réservez ici

Hôtel Le Dauphin Saint-Hyacinthe

1250 Rue Daniel-Johnson Ouest, Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 7K7

450 774 - 4418

149 \$/nuit

Réservation par téléphone en mentionnant nom du groupe



Stationnements et navettes

Un stationnement gratuit est disponible directement sur le **site de l'événement**. Les places sont limitées. **PREMIER ARRIVÉ, PREMIER PLACÉ**. Le covoiturage est fortement encouragé. Cependant, nous vous invitons à laisser les places les plus près des entrées disponibles pour les visiteurs qui viendront à votre rencontre pour faire des affaires.

Un service de navettes sera offert entre les hôtels partenaires situés à Saint-Hyacinthe et le site où se déroule le Salon de l'agriculture entre 6 h 30 et 18 h pour les exposants et les visiteurs qui utilisent l'hébergement à ces endroits.

Un stationnement alternatif est mis à votre disposition au Réseau Encans Québec. Un service de navette sera offert en continu de 8 h à 18 h chaque jour.

Adresse: 5110 rue Martineau, Saint-Hyacinthe (QC) J2T 1R9

Webinaire

Le 9 décembre 2025, un webinaire sera offert aux exposants. Surveillez vos courriels, l'invitation se fera pour une rencontre sur Google Meet et sera envoyée au contact signataire et au contact événement enregistrés à votre contrat de location. Tous nos webinaires sont enregistrés et déposés sur le portail des exposants par la suite. Advenant un imprévu, vous pourrez en tout temps accéder au webinaire pour le visionner à un moment ultérieur.



3

OUTILS DE VISIBILITÉ

Le Salon de l'agriculture est une opportunité en or de faire valoir votre entreprise aux yeux des producteurs du Québec.

Ce sont des centaines d'exposants qui tenteront d'attirer le regard. Il vous faut donc être prêts pour vous démarquer.

Dans le but de vous aider dans votre quête de visibilité, nous vous proposons de vous accompagner dans votre stratégie de communication grâce à une vaste gamme d'outils promotionnels.

Nous avons réuni de nombreux trucs et astuces qui vous aideront à promouvoir votre participation et à générer un maximum de bénéfices!



CONSEIL POUR MAXIMISER VOTRE PARTICIPATION

Nouveautés à présenter

La majorité des visiteurs viennent principalement au Salon de l'agriculture pour voir les nouveautés disponibles dans le monde agricole. Bonifiez votre visibilité et captez l'attention des producteurs avec des outils promotionnels.

Le forfait Nouveauté à présenter inclut :

- Mise en valeur de votre nouveauté dans le guide officiel du Salon (imprimé + numérique)
- Identification spéciale de votre kiosque sur le plan du Salon
- · Story sur les réseaux sociaux pendant l'événement
- Pastille NOUVEAUTÉ à votre kiosque pour faciliter la découverte sur place
- Mention spéciale de votre nouveauté dans l'infolettre visiteurs avant l'événement
- Un reel dédié à votre nouveauté, publié sur les réseaux sociaux

Conditions d'inscription :

- La nouveauté doit être un produit ou un service
- Le produit ou service doit être sur le marché depuis maximum 12 mois
- Limite d'une nouveauté par exposant
- Une photo haute qualité est obligatoire pour illustrer votre nouveauté dans le guide officiel
- Seuls les dossiers complets reçus avant la date limite du 3 novembre 2025 seront publiés

Coût: 875\$ +tx

Après avoir manifesté votre intérêt dans le Formulaire de location d'emplacement, un représentant de **La Terre de chez nous vous contactera** pour vous indiquer les procédures et les normes graphiques à respecter.

Date limite pour s'inscrire : 3 novembre 2025



CONSEIL POUR MAXIMISER VOTRE PARTICIPATION

Recruteurs

75% des visiteurs sont des spécialistes dans le domaine agricole et plus de 400 étudiants de la relève agricole visitent le Salon de l'agriculture. Démarquez-vous comme un employeur de choix durant l'événement pour trouver les talents que vous recherchez!

Vous bénéficierez de :

- · L'envoi d'une infolettre à des milliers de visiteurs potentiels
- Être vu par plus de 12 000 abonnés avec diverses publications sur nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn) incluant un lien de redirection vers la Zone agri-emplois du site Internet du Salon de l'agriculture
- · Être promu auprès des visiteurs et des étudiants et identification sur le plan de site
- L'affichage de vos offres d'emplois sur la Zone agri-emplois du site Internet du Salon de l'agriculture

Coût: 150\$ +tx / entreprise

QUESTIONS?

Eliane Tremblay-Moreau | 450 768-9937 | etmoreau@sash.aq

Organiser un événement

Profitez du Salon de l'agriculture comme fenêtre pour créer des connexions humaines à votre image grâce à un événement!

Vous aimeriez participer à la programmation en offrant une conférence, un atelier, une clinique ou intervenir dans un panel de discussion sur un sujet donné? Des salles privées sont disponibles, de même que des espaces publics dans les Pavillons JEFO et Soleno pour de courtes conférences.

Vous voulez organiser un 5 à 7? Plusieurs possibilités sont offertes à même le Salon de l'agriculture.

QUESTIONS?

Lyne Pelletier | lpelletier@sash.ag

Plan de visibilité - Partenaires

Vous souhaitez associer votre entreprise à un événement à forte notoriété? Notre équipe se fera un plaisir de mettre en valeur votre organisation par le biais de visibilités créatives à la hauteur de vos attentes. Une multitude de possibilités s'offrent à vous.

QUESTIONS?

Contactez Michel Bienvenue | 450 768-9934 | mbienvenue@sash.ag



CONSEIL POUR MAXIMISER VOTRE PARTICIPATION

Vous souhaitez vous démarquer et maximiser votre visibilité? Suivez les étapes suivantes!

À faire dès maintenant...

☐ Remplissez votre formulaire de location d'emplacement.

À partir d'octobre...

- ☐ Complétez vos bons de commande
- Réservez votre hébergementet profitez du tarif préférentiel.

Abonnez-vous à nos médias sociaux!

F

Pour ne rien manquer!



Pour des images exclusives!



Pour les dernières nouvelles du monde agricole!

À partir de novembre ...

- ☐ Surveillez votre boite courriel!

 Vous recevrez l'infolettre destinée exclusivement aux exposants.
- ☐ Visualisez le look que vous voulez donner à votre kiosque et déterminez la liste du matériel nécessaire!

En décembre ...

- ☐ Après avoir reçu votre horaire d'entrée, planifiez vos transports et formez vos employés.
- ☐ Ajoutez le visuel du Salon de l'agriculture à la page d'accueil de votre site web.
- ☐ Invitez vos clients au Salon grâce au code de réduction de votre entreprise!

En janvier...

- ☐ Annoncez votre présence à l'événement sur les médias sociaux en nous identifiant.
- ☐ Assurez-vous que votre équipe est bien informée sur l'événement et rappelez à vos clients et prospects de venir vous rencontrer!











Présenté par Financement agricole Canada



TOUTE L'ÉQUIPE VOUS SOUHAITE UNE BONNE 40^E ÉDITION



